



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 6 juillet

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la CCFU à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 30 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 29 - votants 32.

### Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

### Procurations :

Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD  
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Secrétaire de séance : Yvan SONNERAT

### N° 2023-63 : Attribution et versement d'une subvention à l'association « ADMR »

Madame Maly SBAFFO, Vice-présidente déléguée aux services à la personne, rapporteur

L'ADMR assure des missions d'aide à domicile sur le territoire de la CCFU visant notamment à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Au titre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, la CCFU apporte un soutien financier à l'association ADMR.

Une nouvelle convention de partenariat signée le 30/03/2023 définit les modalités de cette participation financière. Conformément à la réglementation en vigueur pour les associations soumises à la loi 1901, elle prévoit un traitement annuel des demandes de subvention accompagnées d'un dossier permettant d'apprécier la santé financière de l'organisme.

Ainsi, par un courrier en date du 2 juin 2023, le président de l'ADMR sollicite, à l'appui d'un rapport financier complet, une subvention d'équilibre de 35 000€.

Lors de sa réunion du 15 juin 2023, le bureau a étudié le dossier transmis par l'ADMR et validé le versement d'une subvention de 35 000€ pour l'année 2023.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'attribuer** et de **verser** une subvention d'un montant de 35 000,00 € à l'association « ADMR petites Usse et Fier »,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce **versement**.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,  
Yvan SONNERAT**

